



## Naissance et declarations du pere

Par **TETVA**, le **15/01/2010** à **18:20**

Bonjour,

Je vais être papa d'ici le mois de Juin 2010, J'ai 27 ans, c'est mon premier enfant, la mère a déjà 1 enfant non reconnu.

Nous nous somme séparer juste après la conceptions quand je lui ai dit que moi je reconnaitrais elle ni voyer pas d'inconvénient, mais sait quelqu'un de tres dur a vivre et après quelque temps ca a était laisse moi tranquille si on ne peut pas être ensemble oublie ton enfant ou vas voir d'autre femmes et des menace et chantage divers ( et ca un peu régulièrement), de mon conter j'essai de contrôler et calmer le tout (bien que je garde la plupart de mail et sms, au cas ou !)

Aujourd'hui tout les jours c'est un coup des nouvelle un coup une crise pour rien car je suis célibataire et je suis plus que correct avec elle, pour pouvoir voir mon enfant après la naissance aujourd'hui j'ai très peur quelle empêche d'être dans la vie de ma fille avant et après l'accouchement et m'a dit ne plus vouloir me voir et qu'elle ne voulait plus me voir non plus au écho et à la maternité.

Puis je « l'obliger » à être la lors de échos et dans la vie de l'enfant? moi je souhaite que tout ce passe bien les séparations font parti de la vie mais la vie d'un enfant c'est sacre et leur bonheur nous n'avons pas à leur faire vivre ceci et moi je souffre d'être toujours inquiet de savoir si je pourrais profitez de ma fille avant pendant et après l'accouchement.

Merci.

Cordialement.

Par **Marion2**, le **15/01/2010** à **19:09**

Bonsoir,

Non, vous ne pouvez pas l'obliger à ce que vous soyez présent lors des échos.

Pour votre enfant, vous pouvez le reconnaître maintenant, sans attendre la naissance.  
Voyez avec votre Mairie.

Cordialement.

Par **TETVA**, le **16/01/2010** à **13:39**

je vous remercie, mais il me semble que la pre déclarations doit etre confirmer dans les trois jour après l'accouchement, Non? et si elle fait en sorte que je ne sache pas quand l'accouchement aura lieu?